



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 10805

Numéro SIREN : 798 932 059

Nom ou dénomination : 75e Session Records

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2014 sous le numéro de dépôt 45394



1404544404

DATE DEPOT :	2014-05-20
NUMERO DE DEPOT :	2014R045394
N° GESTION :	2014B10805
N° SIREN :	
DENOMINATION :	75e Session Records
ADRESSE :	14 boulevard Saint-Martin 75010 Paris
DATE D'ACTE :	2013/11/25
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

75e session RECORDS

Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 €
Siège social : 14 Boulevard Saint Martin – 75010 Paris
RCS PARIS en cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 25 novembre 2013 à 14 heures

L'An deux mille treize,
Le 25 novembre 2013 à 14 heures,

Les Associés de la Société 75E SESSION RECORDS au capital de 20.000 € divisé en 100 actions de 200 € chacune se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire à l'issue de la signature des statuts constitutifs de la Société 75E SESSION RECORDS.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant dans la salle des délibérations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antonin COMPAIN, Président.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les Associés présents possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social et que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoir.

Madame le Président ouvre la discussion et répond à toutes les questions qui lui sont posées.

Après un large débat, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION:

En application de l'article 18.2 des Statuts et après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide à l'unanimité, de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de 5 années, renouvelable sans limitation, Monsieur Gautier BERTHET.

Monsieur Gautier BERTHET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Il ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse de tous les Associés.

Conformément aux statuts, le Directeur Général pourra déléguer, tout ou partie de ses pouvoirs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

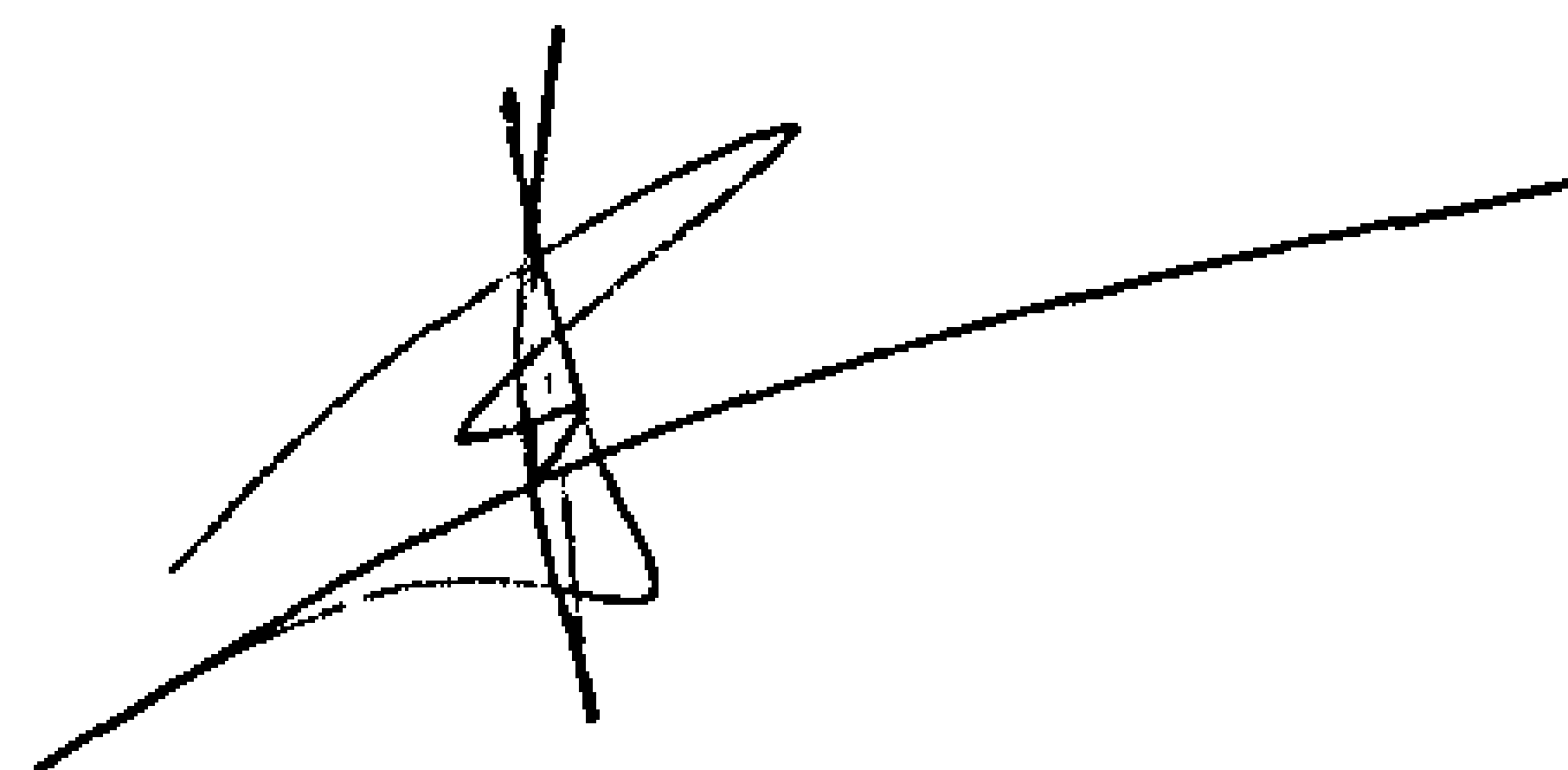
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, Monsieur COMPAIN, et Monsieur BERTHET.

Monsieur Antonin COMPAIN
Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Gautier BERTHET
Associé

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large 'X' shape formed by two intersecting diagonal strokes, with a long horizontal stroke extending to the right.

John

MODELE1_ANNEXE_CLIENT.pdf
Imprimé le 17/04/2013

- E
de
in
l'u
et
qu

TOTA

Ladite
et libér
banque
PARIS

Cette s
format

Tout re
entraîn
le paier
l'action
d'exécu

12.2.

.

ARTIC

14.1.

14.2.

18.1.4.

*

18.2.5.

21.2.

21.4.

•

Si la So
de gesti

ARTIC

Le bén
antérieur
applica

ARTICLE

La Société

La décision
de qu'on
de la Société
social.

concert
affaires
tribuna

ARTIC

Les for
diligenc
Journal

